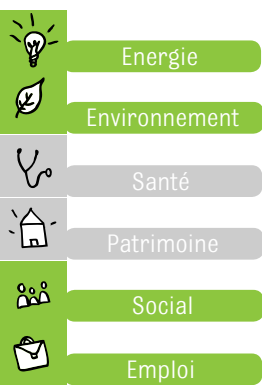


Outil structurant et mobilisateur des acteurs du territoire  
en vue de diminuer l'empreinte carbone de la Ville à l'horizon 2020

## DYNAMIQUES LOCALES INSPIRANTES... nos territoires en route vers la rénovation efficiente



## CONTRIBUTION LOCALE FACE À DES ENJEUX PLANÉTAIRES

Divers projets témoignent de la volonté de la Ville de Namur à prendre **une part active dans la lutte contre les bouleversements climatiques** depuis plusieurs années : rénovation des bâtiments publics énergivores et de son patrimoine ancien, lancement et soutien d'achats groupés, encouragement à l'usage d'une mobilité alternative, sensibilisation à la consommation responsable...

Son adhésion en 2013 au **programme wallon POLLEC<sup>2</sup>** et à la **Convention des Maires** vient renforcer cette dynamique pour garantir le bien-être de ses citoyens. Ce faisant, Namur **rejoint plus de 6.000 communes européennes engagées** et désireuses de diminuer l'empreinte carbone de leur territoire à l'horizon 2020.



Ville de Namur  
(en Province de Namur)  
110.000 habitants  
17.600 ha



Adhésion à la Convention des Maires : engagement et mise en action de la Ville pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ... objectif 2020 !



Tous les acteurs du territoire en tant qu'utilisateurs d'énergie dans les bâtiments et le transport.

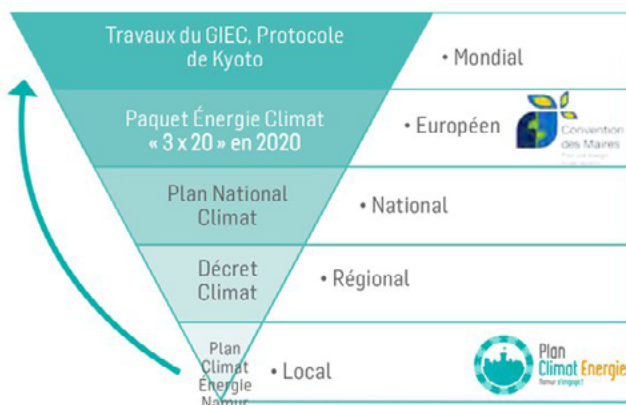


À partir de décembre 2013



En 2019, 78.650 €/an au budget ordinaire de la Ville, hors actions spécifiques

**L'engagement de la Ville de Namur dans la lutte contre le réchauffement climatique doit se traduire par un comportement exemplaire dans les investissements qu'elle effectue, les politiques qu'elle conduit et la vie quotidienne de ses agents.**



**Plan  
Climat Énergie**  
Namur s'engage !

- Lancée par la Commission européenne, la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie rassemble des milliers de collectivités locales et régionales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre, voire dépasser les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie : réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020. <http://www.conventiondesmaires.eu>
- POLLEC : programme d'aide de la Wallonie visant à aider les communes et structures supra-communales wallonnes à élaborer et concrétiser une POLitique Locale Énergie Climat dans le cadre de la Convention des Maires

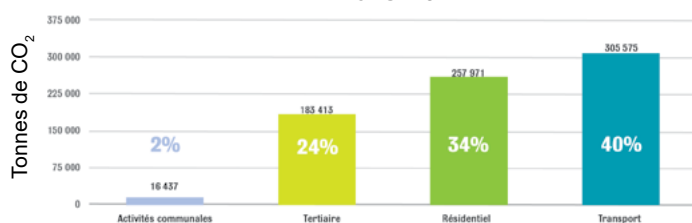


# LE PLAN CLIMAT-ENERGIE

Afin de remplir cet engagement, la Ville de Namur se dote d'un Plan Climat-Energie<sup>3</sup>. Son adoption à l'unanimité, par le Conseil communal en novembre 2015, démontre la volonté de l'ensemble des élus de porter cette démarche. L'**inventaire**<sup>4</sup> de référence, nécessaire à l'élaboration du Plan, est établi en 2014<sup>5</sup>. Fruit d'un travail de recherche et d'analyse des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire communal, il est élaboré de manière transversale avec les acteurs de terrain.

Il a permis d'identifier **les deux leviers principaux** permettant de diminuer la consommation énergétique sur le territoire : **les bâtiments et le transport**. Cet inventaire sert de base à la définition d'objectifs réalistes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Objectifs qui seront traduits sous forme de 25 actions à mettre en œuvre.

EMISSIONS DE GES DE LA VILLE  
PAR SECTEUR



## LES 3 OBJECTIFS DU PLAN

- ▲ **Mobiliser, encourager et fédérer les acteurs du territoire**, le citoyen étant l'acteur clé, pour l'impliquer dans la démarche de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2020<sup>6</sup>.
- ▲ **Montrer l'exemple** aux acteurs du territoire au travers des actions menées et de la gestion du patrimoine de la Ville (en réduisant de 30 % ses émissions de CO<sub>2</sub> pour sa part).
- ▲ **Communiquer sur la démarche et les actions.**

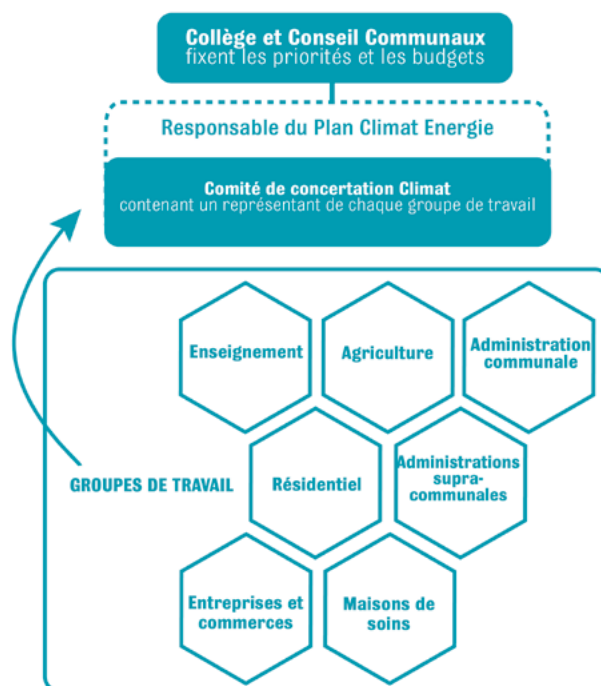
**Les activités de l'Administration communale ne représentent que 2 % des émissions de GES de son territoire. Mis à part son devoir d'exemplarité, la Ville seule ne peut donc rien faire.**

## IMPLICATION DES ACTEURS DE TERRAIN

Le cadre structurel élaboré assure un environnement favorable à la mise en œuvre des différentes actions du Plan.

Ici, le conseiller énergie de la Ville assure le rôle de responsable du PCE. Il anime les différents groupes de travail et collabore, avec le Comité de concertation<sup>7</sup> Climat, au pilotage des actions et à la remontée des résultats des travaux et propositions faites vers les Collège et Conseil communaux.

Des groupes de travail thématiques constitués de différents acteurs de terrain volontaires relevant des secteurs prioritaires assurent les dynamiques d'actions.



3. Noté ci-après le « Plan » ou « PCE », initialement PAED, devenu PAEDC : Plan d'action en faveur de l'énergie durable - et du climat : document clé dans lequel le signataire de la Convention des Maires explique comment il entend réaliser ses engagements (mesures et calendrier envisagés et responsabilités attribuées).

4. Inventaire des émissions : quantification des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub> ou équivalent) dues à la consommation d'énergie au sein du territoire d'un signataire de la Convention des maires au cours d'une année de référence (permet d'identifier les sources principales des émissions et déterminer les potentiels de réduction).

5. Ce bilan a été établi sur base de données de 2006 pour Namur (dernières données régionales fiables alors accessibles).

6. Par rapport aux émissions de 2006.

7. Ce comité est composé des responsables politiques, des membres du personnel communal mais aussi d'acteurs extérieurs.

# LES 25 ACTIONS DU PLAN

Le Plan a été **co-construit** avec un large panel d'acteurs - élus, agents communaux, CPAS<sup>8</sup>, acteurs économiques du territoire et société civile - pour viser des réductions d'émission de GES dans tous les domaines. Les 25 actions<sup>9</sup> se déclinent en **5 champs d'intervention**.

	1	Créer un <b>cadre structurel</b> pour assurer la mise en œuvre du PCE
	2	Créer un <b>cadre communicationnel</b> pour diffuser le PCE et communiquer les résultats
	3	Développer la <b>gestion énergétique des bâtiments</b> communaux et du CPAS
	4	<b>Rénover les bâtiments</b> communaux et les bâtiments du CPAS
	5	Renouveler l' <b>éclairage public</b> du site de la Citadelle
L'ADMINISTRATION COMMUNALE	6	<b>Sensibiliser les occupants</b> des bâtiments communaux à l' <b>utilisation rationnelle de l'énergie</b>
	7	Développer et mettre à disposition, dans les <b>écoles</b> , des <b>outils d'initiation</b> à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie
	8	Réaliser des <b>chantiers de rénovation ambitieux</b> sur le plan énergétique
	9	Développer une <b>politique d'achats durables</b> de la Ville
	10	Elaborer un <b>guide pour des évènements durables</b>
	11	Améliorer l'efficacité énergétique de l' <b>éclairage public</b>
	12	Poursuivre l'action <b>Namur, Capitale du réemploi</b>
	13	Développer un <b>pôle d'informations énergie</b> pour les citoyens
LE RÉSIDENTIEL	14	Faire valoir les règles urbanistiques et environnementales en matière de <b>performance énergétique</b>
	15	Lutter contre la <b>précarité énergétique</b>
	16	Réaliser des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique dans les <b>logements sociaux</b>
	17	Soutenir la démarche des <b>défis « Énergie » familles</b>
LE TERTIAIRE	18	Créer un <b>point de contact</b> énergie au sein de l'Administration communale pour accompagner les gestionnaires des bâtiments tertiaires
	19	Promotionner les <b>check-up énergie</b> pour les <b>commerçants</b>
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA MOBILITÉ	20	Favoriser un développement territorial encourageant l'usage de la <b>mobilité alternative</b>
	21	Améliorer l'accessibilité des services communaux par le développement de <b>services en ligne</b>
	22	Soutenir le développement des <b>alternatives</b>
	23	Soutenir l' <b>agriculture durable</b> et les <b>circuits courts</b>
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	24	Mettre en place un <b>réseau énergies renouvelables</b> et en établir la <b>cartographie</b>
	25	Soutenir les <b>investissements collectifs</b> en matière d'énergies renouvelables

## CHOIX DES ACTIONS PRIORITAIRES

Après l'installation du cadre structurel, la **communication est un incontournable** pour impliquer les acteurs du territoire. Elle met aussi en avant les actions spécifiques menées tout au long du projet.

Le choix des actions à réaliser prioritairement est fonction des dynamiques déjà en place, des opportunités de terrain, des possibilités d'implication des acteurs locaux, etc. Le travail se fait par étapes avec des bilans intermédiaires pour réajuster les priorités.



<sup>8</sup>. Centre Public d'action Sociale

<sup>9</sup>. <https://www.namur.be/fr/ma-ville/territoire/energie/plan-climat-energie/plan-dactions#actionscommunales>

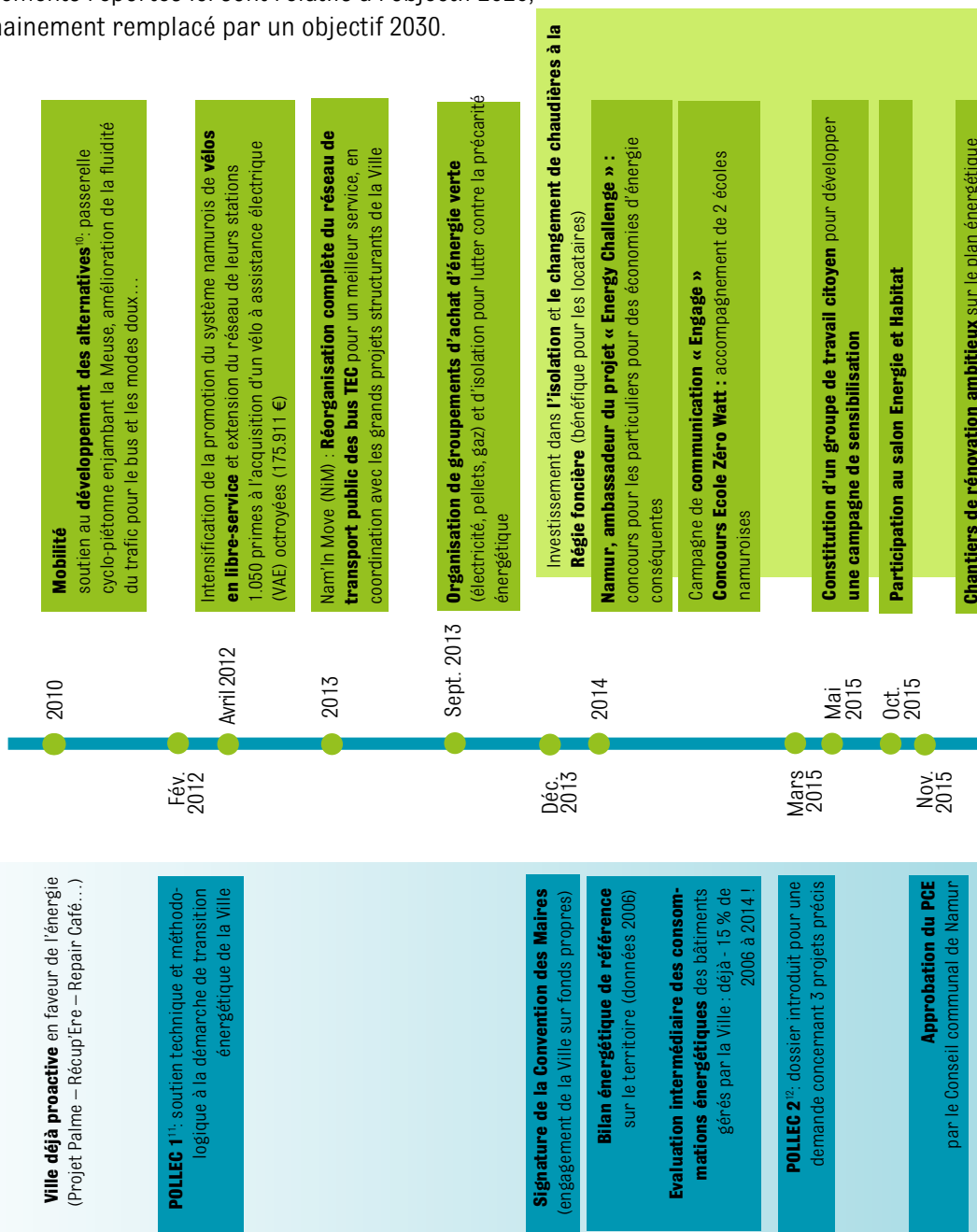


# DÉROULÉ

Les éléments reportés ici sont relatifs à l'objectif 2020, prochainement remplacé par un objectif 2030.

## Exemples d'actions

### Politique et coordination globale du Plan



## QUELQUES ACTIONS À LA LOUPE

Campagne de sensibilisation  
« Engage : ensemble partageons nos énergies »<sup>13</sup>

Menée en 2014-2015, elle a mobilisé de façon positive des citoyens et acteurs locaux en les invitant à s'engager à construire le futur énergétique de leur ville. Des posters

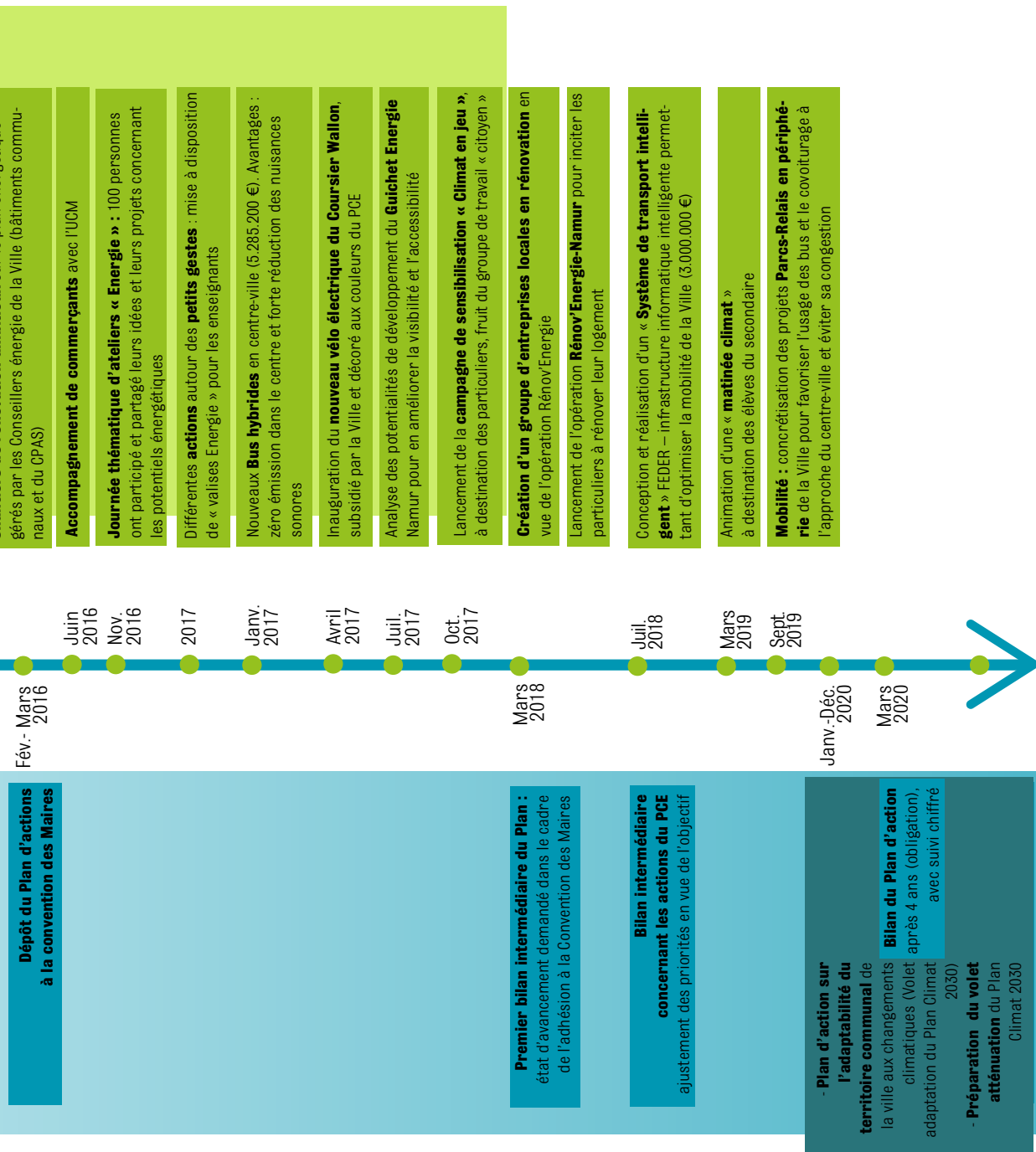
créatifs présentent les participants et leurs engagements. Fin 2015, ils étaient plus de 200 à s'être engagés pour le climat à Namur.

### Coursier Wallon<sup>14</sup>

Action Win-Win : en avril 2017, la Ville finance le vélo électrique d'un livreur qui, en échange, grâce à l'habillage du vélo, diffuse des messages liés au PCE.

13. Outil européen de sensibilisation mis à disposition des communes impliquées dans une dynamique « Energy Cities » - <http://www.citiesengage.eu> - <http://www.energy-cities.eu>

14. <http://www.coursierwallon.be/>



10. Concrétisation des mesures préconisées dans le cadre des Plans communaux de mobilité (PCM) de Jambes et de Namur.  
 11. POLLEC 1 (Gé 2012 à 2014).  
 12. Analyse de 3 projets, seule la centrale photovoltaïque sur la toiture de Terra Nova (Citadelle) sera réalisée.

## Rénovation de bâtiments du CPAS et communaux

Divers bâtiments de la Ville ont été ou seront améliorés en ce qui concerne leur performance énergétique : révision des éclairages, remplacements de chaudières, rénovations, isolations de toiture, installation d'une centrale photovoltaïque. En neuf, la performance est aussi visée : luminaires LED, chaudière à pellets et ventilation double flux.

## 30 gestes énergie

Cet outil, initialement testé sur tout un plateau de l'Hôtel de Ville, a sensibilisé les occupants à s'engager dans des petits

gestes d'URE<sup>15</sup> et d'économies d'eau. L'expérience, très positive avec un taux de participation de 70 %, s'est ensuite étendue à la conciergerie sur le site de la citadelle, puis à l'ensemble de l'Hôtel de Ville.

## Valises énergie

Depuis 2017, deux valises pédagogiques (contenant du matériel de mesure et des dossiers pédagogiques) sont disponibles pour intégrer la gestion raisonnée de l'énergie dans le projet pédagogique des écoles, initier les élèves à la démarche URE et réaliser de façon directe des économies d'énergie.

15. Utilisation Rationnelle de l'Énergie : consommer moins d'énergie en gardant le même confort.

## Matinée Climat

Animation d'une matinée informative et participative avec la présence de 60 étudiants de 15 écoles secondaires namuroises – Récolte de 145 idées des différents ateliers autour des thématiques « alimentation, énergie, mobilité, déchets et biodiversité »<sup>16</sup>.

## Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public

Renouvellement complet des 13.938 luminaires de la Ville à l'horizon 2020 par de l'éclairage LED (avec dimming). Bénéfices : économie sur les consommations électriques (entre 60 et 70 %) et sur l'entretien revenant à une économie nette de l'ordre de 338.719 €/an dès 2021 compte tenu de la charge d'emprunt.

## Namur, Capitale du réemploi

Politique forte de réemploi et zéro déchet, avec notamment :

- 4e édition du Salon RÉCUP'ère organisé (Salon de l'éco-consommation, de l'éco-design et du réemploi) : 120 exposants, 14.000 visiteurs ;
- un Repair café mensuel mis en place : 1.291 demandes et taux de réparation de 59,1 % ;
- le « Défi Familles Zéro Déchet » pour accompagner 2 x 20 familles en 1 an – réduction du poids des déchets de 50 % de plusieurs familles ;
- 14,7 T de livres issus de la collecte des encombrants, valorisés dans les circuits associatifs et administratifs ;
- 45 animations « Zéro Déchet » organisées : 850 élèves de 4 à 12 ans sensibilisés au tri des déchets, à la réduction des plastiques.

## Soutien à la démarche des défis « Energie » familles

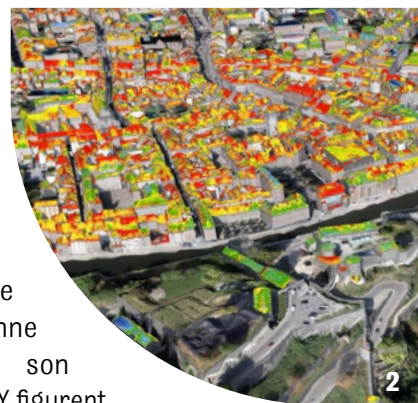
Accompagnement gratuit et à domicile des familles en leur proposant des défis pour gérer au mieux et réduire leurs consommations d'énergie. La campagne « climat en jeu »<sup>17</sup> et le jeu des « 7 familles » font découvrir 42 gestes pour économiser l'énergie de façon ludique : 250 inscrits ont adopté près de 1.400 « gestes énergie » depuis 2017.

## Rénov'Energie<sup>18</sup>

Accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement en leur offrant l'appui d'un expert pour les conseiller et les orienter<sup>19</sup> concernant leur projet.

## Innovation : cartographie 3D

Dans sa volonté d'être représentative d'une ville smart (Namur Intelligente et Durable - NID), la Ville s'est dotée d'une cartographie 3D des données de thermographie aérienne de l'ensemble de son territoire communal<sup>20</sup>. Y figurent, pour chaque toiture, une évaluation de la performance de l'isolation et les données du potentiel photovoltaïque. Outil de communication par excellence, cette cartographie permet d'interpeller les habitants (support visuel). Combinée à l'action Rénov'Energie, elle donne de l'ampleur à la rénovation énergétique du bâti sur le territoire.



## Installation d'une centrale photovoltaïque

1.800 m<sup>2</sup> de panneaux solaires ont été installés en 2018 sur la toiture de Terra Nova à la Citadelle. Cette installation a permis une production annuelle de +/-196 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 60 ménages ! Le projet aura un temps de retour sur investissement de 8,5 ans et aura coûté 404.955 € TVAC.



16. <https://www.namur.be/fr/actualite/jeudi-climat-a-namur-145-propositions-pour-aller-plus-loin>

17. <https://www.namur-climatenjeu.be/>

18. Cette action est une adaptation de la Rénov'Energie initiée à Gembloux. Cf. <https://www.fai-re.eu/Dynamiques-locales-inspirantes-nos-territoires-en-route-vers-la-Renovation.html>

19. <https://www.namur.be/fr/ma-ville/territoire/energie/plan-climat-energie/renovenergie-namur>

20. Accès à la cartographie : <https://www.pavillon-namur.be/3d>

# MOYENS

La coordination globale du Plan est confiée à un Conseiller énergie à mi-temps, également en charge du soutien aux différents départements et de la conduite de quelques actions de terrain<sup>21</sup> (30.000 €/an au budget ordinaire de la Ville).

Du personnel de départements et services touchant à la thématique « Énergie » est aussi impliqué via des actions spécifiques. La « Commission Énergie » leur permet de faire le bilan et échanger sur leurs actions 1 à 2 fois par an. Les budgets engagés dans ce cadre sont très variables (ex. : 100.000 € pour la thermographie 3D). En 2019, le budget ordinaire alloué par la Ville à la mise en œuvre du Plan Climat-Énergie était de 78.650 € TVAC. La Wallonie fournit parfois une aide technique et/ou financière aux Communes dans leur démarche. Ex. : 50 % de différents frais d'études pour l'implantation de panneaux photovoltaïques subsidiés par la Wallonie (POLLEC 2).

# PARTENAIRES MAJEURS POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN

Les acteurs principaux du projet sont : la Ville de Namur et l'AREBS (auteur de l'inventaire et co-auteur du Plan). D'autres partenaires sont sollicités en fonction des actions ciblées. D'autres partenaires sont sollicités en fonction des actions.

# BÉNÉFICES

- Le premier bénéfice est l'atteinte des objectifs fixés et la participation à l'effort global en faveur de la planète.
- L'inventaire mis en place en début d'action évalue la diminution des dépenses énergétiques du territoire communal à 48.500.000 €/an<sup>22</sup>.
- Le retour sur investissement se fait en un peu moins de 14 ans, sans compter les retombées au niveau de l'économie locale.
- Par ses actions, la Ville de Namur légitime son image « Durable, Responsable, Ecologique. » et « Zéro déchet »<sup>23</sup>.
- Enfin et surtout, la dynamique engrangée sur le territoire ancre l'adoption de nouvelles habitudes en faveur de l'environnement auprès de tous ses usagers.

# RECOMMANDATIONS

- **Se donner les moyens en fonction des objectifs fixés** en budget et personnel pour la coordination des actions : la réalité montre que pour une ville de la taille de Namur (1.000 employés à l'Hôtel de Ville), passer d'un mi-temps à deux temps plein est nécessaire. Cela permet aussi de s'inspirer des autres villes engagées.
- La **communication**, pierre angulaire de la réussite de la dynamique, **nécessite des budgets importants**, essentiellement en début de projet.
- Installer un **climat de confiance** (grâce à la communication) permet l'adhésion de l'administration et de ses employés au projet et facilite la circulation de l'information.
- La présence d'un **moteur** dans les différents **groupes de travail** est **indispensable** (ici le Conseiller énergie).
- S'organiser pour **garder une vision globale** des actions menées (d'autant plus si elles sont réparties entre plusieurs services).
- Un **bilan intermédiaire** permet de **prendre du recul** sur les actions menées et réajuster le tir pour celles à venir.
- Trouver le moyen d'**impliquer les entreprises et les commerçants** (difficile !) : énorme potentiel en termes d'économies d'énergie.

# PERSPECTIVES



Actuellement, toutes ces actions ne sont qu'un **premier pas engagé pour la diminution de CO<sub>2</sub>**. Sur base du bilan intermédiaire, une réadaptation du Plan Climat-Énergie est en cours et verra de nouveaux **objectifs fixés pour 2030**.

La Ville de Namur montre l'exemple mais **le tissu économique et citoyen doit prendre le relais** pour amplifier le mouvement. Il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs au travers d'**actions de communication et d'incitation** pour atteindre un effet de levier et amplifier largement la réduction future des émissions de gaz à effet de serre. Une priorité est donnée au secteur résidentiel.

21. Ces actions touchent essentiellement la communication et l'animation des différents groupes de travail, par exemple : financement d'une partie de la communication au stand du Festival nature en 2017, accompagnement des citoyens participant au « Rénov'Action » en 2018.

22. Sur base du coût moyen de l'énergie en 2006 <https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/developpement-durable> - <https://www.facebook.com/Namur.Commune.Zero.Dechet>

23. <https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/developpement-durable> - <https://www.facebook.com/Namur.Commune.Zero.Dechet>


# EN SAVOIR + SUR LE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE À NAMUR

## COORDINATION GLOBALE DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE

**Damien FOGUENNE**, Climatologue – Ecopasseur – Service  
du N.I.D. (Namur Intelligente et Durable) – Département de  
l'Aménagement Urbain  
0032 (0)81 24 63 89 – energie-climat@ville.namur.be

Fiche réalisée dans le cadre du projet  
européen Interreg VA



 @interregVFAIRE

[www.fai-re.eu](http://www.fai-re.eu)

**Réalisation : Espace Environnement :** Murielle Skelton, Nadine Zanoni, Mathieu Lemmens; **ADUS :** Ludivine Fromont

**Photos & images :** Murielle Skelton

**Dessins & mise en page :** Alice Driat, **ADUS**

**Éditeur responsable :** Serge Vogels, **Espace Environnement**

ASBL, rue de Montigny 29, 6000 Charleroi

N° de dépôt légal : D/2020/5940/3

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Imprimé sur du papier provenant de bois issu d'une forêt  
gérée de manière durable (label FSC).

Partenaires de FAI-Re :



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional et de :

